



Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ

Info-négo No 28

POUR AFFICHER S.V.P.

Le 24 mai 2018

Mot d'ordre - Formation COS-CPOS

Bonjour à tous,

Depuis déjà un moment, une formation de valorisation des COS-CPOS a cours dans le réseau. Le comité de négociation n'a obtenu le contenu de la formation que depuis quelques jours.

Nous sommes d'accord avec le principe de mettre en valeur le rôle du COS-CPOS, mais cette formation va bien au-delà de ça. Voici des exemples d'affirmation avec lesquels nous sommes en désaccord :

« Je démontre de l'ouverture, m'adapte, me rallie, et je m'engage dans les situations de changement ». La définition de ralliement : « Fait de faire sienne une cause, une opinion, d'y adhérer, de rejoindre un parti », nous ne croyons pas que les COS et CPOS doivent se rallier aux décisions de l'entreprise.

« Vous devez être en mesure d'expliquer vos décisions au directeur et au directeur de secteur ».

« Donnez du feedback et intervenez quand le travail n'est pas fait ». Ce n'est pas le travail du COS-CPOS de faire ça. Si l'employeur veut ajouter des tâches de gestion ou de nouvelles responsabilités à votre rôle, il va devoir le négocier et vous rémunérer en conséquence.

Le comité de négociation voit deux problèmes majeurs avec cette formation :

- 1- La SAQ nous dit depuis le début de la négociation que les COS-CPOS sont des directeurs-adjoints. Nous contestons cette vision qui modifie largement la description de tâche du poste. Cela contrevient aussi à la convention.
- 2- Depuis de nombreuses années, la SAQ travaille à rétrograder des COS-CPOS. Avec une formation qui parle de ralliement, de leadership et d'imputabilité, nous croyons qu'il y a un réel risque de voir augmenter de façon importante les rétrogradations basées sur des facteurs non mesurables.

L'exécutif, après recommandation du comité de négociation, demande donc aux COS-CPOS de ne pas assister aux formations et de plutôt faire leur journée de travail normale en succursale.

Advenant qu'il y ait intimidation, menace ou mesures disciplinaires en lien avec ce mot d'ordre, nous vous demandons de communiquer immédiatement avec votre délégué(e) régional(e). Le comité de négociation, dans la mesure du possible, vous représentera directement, et nous déposerons une plainte de représailles pour activités syndicales au Tribunal administratif du travail.

Soyons solidaires, nous sommes 5 500, et ensemble, nous sommes forts.

L'exécutif SEMB SAQ (CSN)



Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ

4200 rue Adam, Montréal (Québec), H1V 1S9

514-849-7754 / 1-800-361-8427 / Courriel : info@semb-saq.com